

Prémontré

1190

Copie collationnée le 14 Octobre 1454, des lettres de Philippe comte des Flandres et de Vermandois par lesquelles il accorde à l'église de Prémontré, une exemption générale du droit de coutume de péage et de traverse par toutes les terres à sa charge, à la condition, par les dits religieux, de célébrer un obit solennel, chacun an à perpétuité pour le repos de l'âme du dit seigneur et de la comtesse sa femme.

.Charte originale (parchemin) à laquelle est encore suspendu le sceau à demi effacé de la Baillie de Vermandois.

Copie moderne de la charte ci-dessus

Deux pièces

n° 17